

Distorsions du marché de l'Electricité en France Prise de Position EFET¹

La loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, permet le retour à des tarifs réglementés pour la consommation électrique des industriels français, et prévoit l'instauration d'un système de compensation des fournisseurs sur ce marché. Si l'intention du législateur était généreuse pour l'industrie française, elle n'en était pas moins extrêmement complexe à mettre en œuvre (à tel point que le mécanisme de compensation n'a toujours pas été instauré alors que le tarif est applicable depuis le 03/01/07) et, d'autre part, elle introduit des effets pervers dans le marché qui menacent son fonctionnement et sa sécurité.

Le piège du TaRTAM

Le dispositif en question (tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché ou TaRTAM) vient s'ajouter à deux autres mécanismes fortement inhibiteurs du développement d'un marché digne de ce nom: le consortium pour les consommateurs électro-intensifs, "Exeltium", qui va entrer en œuvre, et va prélever une partie de la liquidité du marché pour une vingtaine d'années ; d'autre part, la pérennisation généralisée des tarifs administrés, qui va empêcher tout développement significatif des échanges dans le cadre de l'ouverture aux particuliers. Ce dernier aspect a d'ailleurs été partiellement censuré par le Conseil Constitutionnel, et fait l'objet d'un "avis motivé" de la Commission Européenne à l'encontre de la France.

Des effets néfastes

Le TaRTAM permet à des consommateurs de sortir du marché, et de revenir à un prix administré pour une durée actuellement limitée à 2 ans, mais éventuellement reconductible en fin 2008 après avis du Parlement. Il est nécessaire de dénoncer les effets secondaires négatifs d'un tel dispositif:

Menace sur la sécurité d'approvisionnement :

Le TarTAM, par les incertitudes et les risques de mauvaise compensation qu'il fait peser sur les fournisseurs d'électricité, induit une baisse d'activité des acteurs sur le marché et pourrait pousser certains à en sortir – éventualité renforcée en cas de prolongement au delà de 2008. Seule l'importance des volumes échangés, et un nombre significatif d'acteurs peuvent garantir l'émergence de prix crédibles, demandés par tous. La baisse d'activité et des échanges est déjà sensible, et certains produits deviennent difficiles à trouver, entravant l'approvisionnement correct des fournisseurs.

D'autre part, à plus long terme, la faiblesse de la liquidité crée une confusion dans les signaux de prix produits par le marché. Comment envisager des investissements en capacités de production électrique nouvelles ou des efforts de maîtrise énergétique sans visibilité sur les prix futurs et dans un contexte réglementaire aussi peu transparent?

Menace sur la concurrence dans le marché électrique français :

Les nouveaux compétiteurs sont dissuadés d'entrer, et certains déjà présents seront même amenés à quitter notre marché électrique. Les parts de marché se retrouvent figées entre fournisseurs; l'intérêt de la concurrence et ses apports qualitatifs sont marginalisés.

¹ Etabli dans 1999, la Fédération européenne de négociants d'Énergie (EFET) est une association industrielle, qui regroupe plus de 80 compagnies de négoce de matières premières présentes dans environ 20 pays. La mission d'EFET implique l'amélioration des conditions de négoce d'énergie en Europe et le soutien au développement d'un marché de gros de l'énergie européen ouvert, liquide et transparent. Pour de plus amples informations sur EFET et ses activités, reportez-vous à notre site web: www.efet.org

- Un imbroglio administratif et un mécanisme de compensation arbitraire qui fait fi des réalités du marché mettant certains fournisseurs dans des situations de vente à perte.
Au lieu de la stricte égalité de tous face au marché et aux "vrais" prix de l'électricité au moment où les contrats ont été conclus avec leurs clients, on crée un imbroglio administratif qui amène, selon les circonstances, d'importantes différences entre fournisseurs, outre le distinguo entre fournisseurs compensés et fournisseurs compensateurs.
De plus, le tarif est déjà applicable alors que la compensation n'existe pas : des textes proposés par l'administration circulent, mais aucun décret n'a encore été publié, laissant les fournisseurs dans l'incertitude absolue quant à la compensation de leurs pertes et les forçant à financer le mécanisme.
Dans un tel contexte, il faut s'attendre à des épisodes mouvementés, tant sur un plan national (recours ou plaintes, si certains acteurs sont mal indemnisés) que communautaire (action de la C.E. devant la Cour de Justice). Le tout sur un fond de méfiance, tant de l'opinion publique que de nombre d'acteurs politiques ou économiques.
- Aspects fallacieux : Ce mécanisme est financé en grande partie par la CSPE, contribution de tous les consommateurs au développement des missions de service public, et des énergies renouvelables en particulier. La CSPE aurait du diminuer suite à la baisse des subventions sur les énergies renouvelables. Le dispositif mis en place a annulé cette baisse.

Une demande urgente d'assainissement des règles

Il est indispensable, à défaut de revenir en arrière sur un processus engagé, de prévoir son extinction définitive dans les plus brefs délais: le TaRTAM ne doit pas être reconductible en 2009, et l'examen parlementaire du dispositif qui était prévu en vue de sa reconduction à fin 2008, doit être fait au plus vite afin de permettre aux opérateurs de connaître les règles du jeu applicables au marché électrique français.

Si possible, étant donné le calendrier politique chargé que connaît la France, et pour éviter de nuire à la sécurité du marché français et à son développement, le TaRTAM devrait être annulé dès la fin 2007, en permettant à chaque acteur du marché de connaître au plus tôt les conditions dans lesquelles il va devoir agir.

La plupart des acteurs du marché français (fournisseurs, négociants, sociétés de bourse) sont disponibles pour une concertation immédiate en vue d'un dispositif sain et pérenne: des solutions existent, qui peuvent simultanément satisfaire aux exigences d'une réelle ouverture de marché, et répondre aux attentes du consommateur français.

Plus d'informations:

Pierre Buffière de Lair: pierre.buffieredelair@eosholding.ch Tel: +41 21 341 28 41
Ilaria Conti: Ilaria.Conti@efet.org Tel: +34 662 0572 11